

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**  
8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2022\_7\_6

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 03 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 25 Mai 2022

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Objet : Autorisation de stationnement sur l'espace public - Immeuble de M. Dedieu

**Pouvoirs** :

Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame LALANDRE Sophie

**Absent(s)** :

Excusé(s) : Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur FOURNIER Jean Luc

**Secrétaire de Séance** : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur Dedieu propriétaire de l'immeuble, ancien magasin à chaussures est en cours de cession à Monsieur Gourcerol. Ce dernier envisage de réhabiliter le bâtiment en 7 logements locatifs.

Afin de déposer son permis de construire ce dernier a besoin de préciser les conditions de stationnement liées à son projet.

La situation de l'immeuble ne permet pas de prévoir sur l'emprise privée le stationnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquéreur à utiliser l'espace public pour le stationnement des futurs habitants de l'immeuble.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'acquéreur à utiliser l'espace public pour le stationnement des futurs habitants de l'immeuble.**

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 03/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 7/07/2022

**Le Maire,  
Michel CARTERET**

